

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
20 Septembre 2021



Date d'affichage
20 Septembre 2021



Nombre de conseillers



En exercice	29
Présents	23
Votants	29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021 A 19 H 30

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE – BIEN - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY
PADEYEN LAQUIEZE - PIRSON – LEGER – BECRET - GOUVENAUX - PEREZ
Messieurs GAIGNETTE - GAUMONT - BRUNI – CHAUFFERT - CHERRONNET –
LOMBARD - DECLUY - LEGER – KISKELL – KAPPE SOPIO

POUVOIR :

Monsieur Jean-Pierre MAÏDA à Monsieur Jean-Pierre GAUMONT
Monsieur Jérôme PIGNY à Madame Sylvie BUTIN
Monsieur Bernard HATAT à Madame Sylvie LANGE
Monsieur Patrick DOMANGE à Monsieur François GAIGNETTE
Madame Valérie ABITBOL à Monsieur Michel BRUNI
Madame Elise CHARPENTIER à Madame Nathalie BIEN

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Christian CHERRONNET a été désigné secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/44 – OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2021/24
PORTANT CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL
A TEMPS NON COMPLET AU TABLEAU DES EFFECTIFS

**N° 2021/44 – OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 2021/24
PORTANT CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL
A TEMPS NON COMPLET AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Il est rappelé que par délibération n° 2021/24 du 7 Avril 2021, le Conseil Municipal a autorisé la création d'un poste d'agent social à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 28 heures, afin de nommer à ce grade un agent au pôle petite enfance « Graine de Malice ».

L'examen de cette délibération, au titre du contrôle de légalité, n'est pas conforme. En effet, les dispositions de l'article 2 du Décret 92-849 du 28 Août 1992 modifié, précise les emplois susceptibles d'être occupés par les agents sociaux.

C'est pourquoi, il est nécessaire de procéder au retrait de cet acte.

- Vu la demande du bureau de la légalité,
- Considérant l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**APPROUVER** le retrait de la délibération n° 2021/24 du 7 Avril 2021 portant création d'un poste d'agent social à temps non complet au tableau des effectifs pour le pôle petite enfance « Graine de Malice ».

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie le **28 Septembre 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN